

COMMUNE – LES MOUSSIÈRES

Conseil Municipal du 22 juin 2020

COMPTE-RENDU

PRESENTS : Gaétan DUSSOUILLEZ - Thomas GRECARD - Sandra GROSTABUSSIAT – Sylvie GROSTABUSSIAT – Joris MALLAMACI – Florent MILLET – Fabienne MOUY – Jessica POIGNARD – Christian ROCHET et Jean-Michel TERRIER

Excusé : Raphaël GROSSIORD (pouvoir à C. ROCHET)

Secrétaire : Joris MALLAMACI

1 – Taxes directes locales :

A l'unanimité, le Conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taxes directes locales.

2- Subventions aux associations :

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 800€ (délibération du 2 mars 2020)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 122€
- Amicale Sportive des Moussières : 300€

3- Budget « Commune » :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif :

		Budget 2019	Budget primitif 2020
o FONCTIONNEMENT			
Recettes			
R002	Excédent antérieur reporté	20 671.94	26 267.29
70	Produits des services	95 877.00	44 070.00
73	Impôts et taxes	134 800.00	148 750.00
74	Dotations et participations	48 210.00	49 264.00
75	Autres produits de gestion courante	20 450.00	20 500.00
77	Produits exceptionnels	0.00	2 500.00
Total des recettes de fonctionnement		320 008.94	291 351.29
Dépenses			
011	Charges à caractère général	103 940.00	103 623.96
012	Charges de personnel	67 620.00	50 765.00
014	Atténuation de produits	2 500.00	2 290.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	16 631.94	5 413.22
65	Autres charges de gestion courante	120 655.00	113 272.00
66	Charges financières	8 662.00	8 277.11
6811-042	Dotation aux amortissements	0.00	5 000.00
023	Virement en investissement		1 210.00
Total des dépenses de fonctionnement		320 008.94	291 351.29
o INVESTISSEMENT			
Recettes			
R001	Excédent antérieur reporté	147 478.08	0.00
021	Excédent		1 210.00
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		40 580.73
10	Dotations fonds divers et réserves	9 200.00	26 295.85
13	Subventions d'investissement	55 730.00	29 436.55
16	Emprunts et dettes assimilées	69 793.92	41 549.18
165	Dépôt et caution	530.00	600.00
20	Frais d'études	2 537.00	
024	Produit de cession	- 6000.00	0.00
040-2804172	Amortissement compte 204		5 000.00
Total des recettes d'investissement		279 269.00	144 672.31

4- Budget « Assainissement » :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif :

		Budget 2019	Budget primitif 2020
o EXPLOITATION			
Recettes			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	71 500.00	69 500.00
77	Produits exceptionnels		3 344.00
042	Opérations d'ordre entre sections	41 499.00	41 678.79
002	Excédent antérieur reporté	20 495.43	2 765.95
Total des recettes d'exploitation		133 494.43	117 288.74
Dépenses			
011	Charges à caractère général	61 838.00	52 998.87
012	Charges de personnel	7 500.00	5 500.00
022	Dépenses imprévues	6 200.43	738.00
042	Opérations d'ordre entre sections	49 776.00	50 325.00
66	Charges financières	8 180.00	7 726.87
Total des dépenses de fonctionnement		133 494.43	117 288.74
o INVESTISSEMENT			
Recettes			
001	Solde d'exécution d'inv. Report.		7 160.21
040	Opérations d'ordre entre sections	49 776.00	50 325.00
10	Dotations Fond divers	25 684.09	890.00
13	Subvention d'investissement	36 900.00	1 800.00
Total des recettes d'investissement		112 360.09	60 175.21
Dépenses			
001	Déficit antérieur reporté	7 796.09	
040	Opérations d'ordre entre sections	41 499.00	41 680.00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 065.00	10 816.97
21	Immobilisations corporelles	45 000.00	7 678.24
Total des dépenses d'investissement		112 360.09	60 175.21

5- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la commission communale des impôts directs dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Considérant que cette commission est composée :

- Du maire ou adjoint délégué, président de la commission
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Considérant que la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

*de proposer 24 personnes parmi lesquels les services fiscaux en choisiront 6 :

- GRENINGUEY Jean-Marc
- GROS Louise veuve MATHIEU
- CRETIN épouse MILLET Marie-Claude
- SCHOUPPE Fien
- BLANC épouse GROSPELLIER Annie
- MOY épouse ROCHET Marie-Noëlle
- BARBE Jean-Pierre
- DUPRE Michael
- VINCENT Gaëlle
- ALLOMBERT-BLANC épouse BENOIT-GONIN
Micheline
- DUFOUR épouse DURAFORG Ginette
- LEPIGEON Sandrine

- PETITMANGIN Christophe
- MILLET épouse GROSTABUSSIAT Sylvie
- VACHER Patrick
- INVERNIZZI Mikael
- GROS Michel
- NICOLAS Frédéric
- CHATEAU Nathalie
- GRANDCLEMENT Gilbert
- DUSSOUILLEZ Gaétan
- GROSSIORD Elise
- JEUNET Gérald
- TECHER Céline

6-Délibération catégorie de dépenses à imputer à l'article 6232 fêtes et cérémonies :

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

1/ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que décorations de Noël, cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations

2/ fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, naissances, départ en retraite, départ, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles

3/ repas du conseil et dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions

4/ règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats

5/ dépenses liées aux feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles et jumelages entre cités

7- Nomination référent Ambroisie :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Fabienne MOUY pour assurer le rôle de référent « Ambroisie » pour notre commune.

8- Questions et informations diverses :

- ✚ Monsieur le Maire informe que la cérémonie des Fournets n'aura pas lieu cette année.
- ✚ Thomas GRECARD fait un point sur les devis de la SJE reçus pour les travaux de point à temps :
 - Travaux point à temps : devis pour 7 200€ HT soit 8 640€ TTC
 - Réfection en enrobé montée de la mairie option 1 sans virage : devis pour 5 140€ HT soit 6 168€ TTC
 - Réfection en enrobé montée de la mairie option 2 avec virage : devis pour 6840€ HT soit 8 208€ TTC
 - Réfection en enrobé route du Crêt Joli : devis pour 9500€ HT soit 11 400€ TTC
 - Réfection en enrobé au Crozat d'Amont : devis pour 5 963€ HT soit 7 155.60€ TTC

Au vu des montants, aucune décision n'est prise ce jour.

- ✚ Thomas GRECARD fait part que les lignes blanches de voirie sont peu visibles. Un devis pour réfection sera demandé.
- ✚ Thomas GRECARD informe que le trou sur le parking est de plus en plus prononcé : la SJE sera contactée.
- ✚ Jean-Michel TERRIER s'interroge sur les raisons de la fermeture du centre de vacances MOUSTAKI pour cet été.
- ✚ Monsieur le Maire informe que Florent MILLET a été élu président DU SIVOS.
- ✚ Thomas GRECARD propose que soit effectué de nouveaux relevés de vitesse : la demande sera effectuée.